

## Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure  
codécision) [2014/0164\(COD\)](#)  
Règlement

Procédure terminée

Mesures que l'Union peut prendre au regard de l'effet combiné des mesures  
antidumping ou compensatoires et des mesures de sauvegarde.  
Codification

Sujet  
6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale,  
obstacles au commerce

## Informations complémentaires

Commission européenne

[EUR-Lex](#)